

HUILE D'AVOCAT RAFFINEE / HUILE D'AVOCAT BIOLOGIQUE**HUILE AVOCAT****SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Liquide.
Ref. nr : REACH : EXEMPTÉ ANNEXE V
Nom commercial : HUILE D'AVOCAT RAFFINEE / HUILE D'AVOCAT BIOLOGIQUE
Numéro CAS : No CAS : 8024-32-6
Numéro EC : No CE : 232-428-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industrie cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
Z.A.C du Parc
13 rue Louis Blériot
FR- 77290 COMPANS
T: +33 (0)1 64 77 76 27

Nom et fonction de la personne responsable : Service Qualité : qualite@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

Ce produit n'est pas classé par le CLP/GHS et ne requiert pas légalement de FDS, celle-ci est réalisée de façon volontaire.
Aucune mise à jour n'a été nécessaire à ce jour.

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Code(s) des classes et catégories de danger. Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Conseils de prudence

Généraux : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucune dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Formule du produit (INCI) : PERSEA GRATISSIMA OIL

Composants : Ce produit n'est pas dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
huiles d'avocat	: 100 %	8024-32-6	232-428-0		EXEMPTÉ ANNEXE V	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)

Triglycérides de différents acides gras.

HUILE D'AVOCAT RAFFINEE / HUILE D'AVOCAT BIOLOGIQUE

HUILE AVOCAT

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Consulter un médecin si une indisposition se développe. Aucun danger significatif.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés à l'utilisation : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Agents d'extinction appropriés : Sable. Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : (fumée)
Production d'acroléine à haute température. CO.CO2.

5.3. Conseils aux pompiers

- Prévention** : Ne pas entreposer à proximité d'oxydants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Mêmes mesures de sécurité qu'avec un produit chimique.
Les épandages peuvent être glissants.
Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

HUILE D'AVOCAT RAFFINEE / HUILE D'AVOCAT BIOLOGIQUE

HUILE AVOCAT

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Eviter toute exposition inutile.
Mêmes mesures de sécurité qu'avec un produit chimique.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Assurer une ventilation d'air appropriée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage
Stockage : L'acier est recommandé pour l'entreposage. Conserver à température ambiante. Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.
Le polyéthylène, L'acier est recommandé pour l'entreposage.

Stockage - à l'abri de : Agents oxydants forts. Rayons directs du soleil. Limiter l'exposition à l'air et à la lumière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle : Mêmes mesures de sécurité qu'avec un produit chimique.

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

- **Protection des yeux** : Lunettes.

- **Protection des mains** : Non requis.

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucune donnée disponible.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C : Liquide.

Couleur : Vert(e). Jaune.

9.1.b. Odeur
Odeur : Doux(douce).

9.1.c. Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH : Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation
Point de fusion [°C] : Environ 7 - 9

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair
Point d'éclair [°C] : 350 (DIN 51584)

**HUILE D'AVOCAT RAFFINEE / HUILE D'AVOCAT
BIOLOGIQUE**

HUILE AVOCAT

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

- 9.1.h. Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.
9.1.i. Inflammabilité : Aucune donnée disponible.
9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : Aucune donnée disponible.
9.1.k. Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.
9.1.l. Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.
9.1.m. Densité relative
Densité : 0.912-0.923 g/cm³ (20 °C)
9.1.n. Solubilité
Solubilité : Ether.
Solubilité dans l'eau : Insoluble.
9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau : Aucune donnée disponible.
9.1.p. Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible.
9.1.q. Température de décomposition : Aucune donnée disponible.
9.1.r. Viscosité
Viscosité à 20 °C [mPa.s] : 70
9.1.s. Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
9.1.t. Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Stabilité thermique : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Agent oxydant.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Production d'acroléine à haute température.

**HUILE D'AVOCAT RAFFINEE / HUILE D'AVOCAT
BIOLOGIQUE**

HUILE AVOCAT

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Considéré comme non toxique.
- Cutanée	: Pas d'effet primaire d'irritation connu.
- Oculaire	: Pas d'effet primaire d'irritation connu.
Sensibilisation	: Aucun connu.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation [%] : Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information relative aux effets écologiques : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités	: Nettoyer l'équipement à l'eau chaude et au savon. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Méthode d'élimination	: Incinérer.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

**HUILE D'AVOCAT RAFFINEE / HUILE D'AVOCAT
BIOLOGIQUE**

HUILE AVOCAT

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s) : Aucun(e).

Phrase(s) R : Aucun(e).

Phrase(s) S : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).

DENEGATION DE RESPONSABILITE : La substance ou le mélange ne requiert pas légalement de FDS, celle-ci est réalisée de façon volontaire.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document